

2 PIAZZA
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 56 Route de Laghet
06340 LA TRINITE
797 770 492 RCS NICE

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT DU 31/01/24

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Monsieur Yannick PIAZZA demeurant 742 Route de Bellet 06200 NICE

Propriétaire de la totalité des 100 parts de 10 euros chacune composant le capital social de la Société 2 PIAZZA,

Associé unique de ladite société,

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Modification corrélative de l'article 8 des statuts,
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DECISION - MODIFICATION DE L'ARTICLE "CAPITAL SOCIAL"

L'associé unique, après avoir constaté la cession de parts intervenue entre :

Monsieur Aimé, José, Fernand PIAZZA

Né le 10 août 1956 à PEILLE,
De nationalité Française,
Demeurant 14 Rue Saint Sébastien, 06000 PEILLE

et :

A-P 87

Monsieur Yannick PIAZZA

Né le 1 mars 1988 à NICE,
De nationalité Française,
Demeurant 742 Route de Bellet 06200 NICE

Aux termes d'un acte en date du 31/01/2024, décide de modifier comme suit l'article 8 des statuts, pour tenir compte de la nouvelle répartition des parts :

«ARTICLE 8 Capital social

Le capital social est fixé à la somme de MILLE (1.000) euros, divisé en CENT (100) parts sociales de DIX (10) euros, numérotées de 1 à 100, lesquelles sont actuellement réparties de la manière suivante :

A Monsieur Yannick PIAZZA : la pleine-propriété des 100 parts sociales N°1 à 100

. Total des parts sociales cent (100) parts – N °1 à 100

DEUXIÈME DECISION — DELEGATION DE POUVOIRS

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Monsieur Yannick PIAZZA
associé unique gérant



A-P